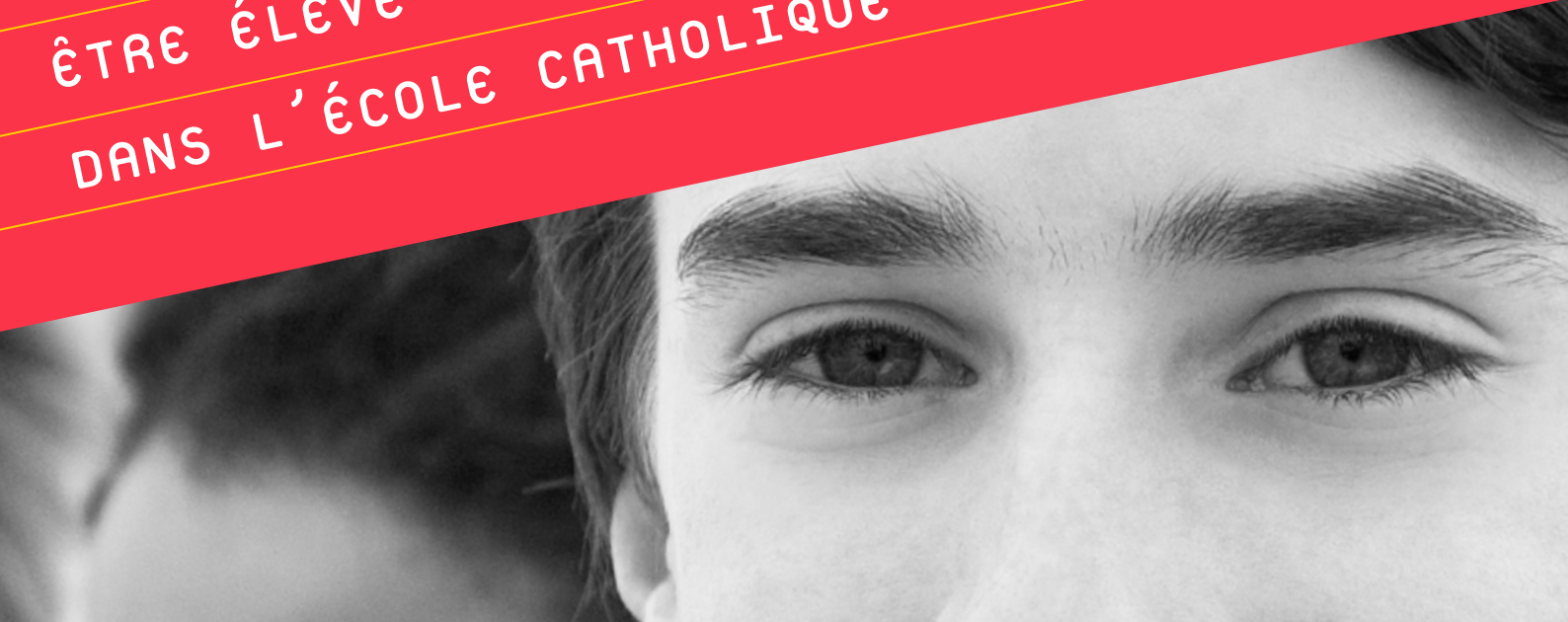


# ÊTRE ÉLÈVE DANS L'ÉCOLE CATHOLIQUE



*Les élèves sont les destinataires de l'action éducative déployée dans l'École catholique.*

*Mais leur formation même requiert qu'ils en soient acteurs, en participant à leurs propres apprentissages et en contribuant progressivement, au fil de leur scolarité et selon des formes adaptées à leur maturité, à la vie de l'établissement.*

*La classe, l'établissement sont ainsi, pour les élèves, des lieux d'action et d'engagement. La participation de tous et la place donnée aux élèves délégués contribuent à la formation humaine et citoyenne des élèves.*

Les élèves sont pleinement membres de la communauté éducative. Ils y ont une place spécifique puisqu'ils sont les destinataires de l'action éducative conduite par l'établissement. Ils ne sont pas, néanmoins, des usagers passifs puisque le projet de l'École catholique est de les rendre acteurs de leurs apprentissages et de leur formation personnelle et de les associer, le plus tôt et le plus fréquemment possible, à la vie de l'ensemble de l'établissement. Les modalités de cette participation active sont adaptées aux âges des élèves concernés.

Les élèves, comme tout membre de la communauté éducative, sont accueillis comme ils sont, avec leurs fragilités et leurs potentialités.

## **L'élève, acteur de ses apprentissages.**

- ◆ **La relation éducative repose sur une « dissymétrie » entre le maître et l'élève.** Ce premier doit, pour une part, son autorité à son expertise dans les divers savoirs qu'il a à transmettre. Si l'élève doit s'autoriser à questionner et à discuter, il doit reconnaître le cadre fixé par son enseignant. L'acte de transmission, néanmoins, ne consiste pas à transférer mécaniquement des notions de l'enseignant qui « sait » vers un élève passif. S'il est bien des fondamentaux à inculquer, s'il est bien une « maîtrise » détenue par le maître, l'entrée dans une connaissance approfondie requiert l'activité de l'élève.

◆ Ainsi, la pédagogie doit-elle **susciter la curiosité et le questionnement pour accroître le désir de découvrir et d'apprendre**. L'intérêt d'un enfant et d'un jeune pour la culture est stimulé si l'enseignement qu'il reçoit lui permet de repérer des échos à ses propres interrogations. Il est indispensable à l'École de donner place à l'expérimentation pour faire vivre à chacun la manière dont la connaissance scientifique s'élabore progressivement. Il est tout aussi indispensable de donner une large place au débat, à la discussion pour faire éprouver comment la recherche de la vérité se construit dans l'échange et la confrontation. La transmission magistrale est assurément utile mais ne peut constituer un modèle unique. Et un savoir n'est réellement maîtrisé que s'il donne lieu à un travail personnel d'appropriation et d'intériorisation. Ceci est favorisé, individuellement ou collectivement, dans le cadre de la classe par des exercices, des travaux pratiques, des travaux dirigés, mais aussi par le travail personnel.

◆ **L'apprentissage articule des savoirs, des savoir-faire mais aussi des savoir-être**. Ce dernier domaine concerne tout particulièrement la formation morale et civique. Dans ce champ, aussi, il faut prioritairement recourir à l'expérience vécue dans la classe ou dans l'établissement pour aider à discerner les comportements justes et les engagements pertinents. La formation morale se construit dans la pratique et l'action raisonnée, et non dans la seule mémorisation de règles ou de valeurs.

◆ **L'évaluation requiert également la participation de l'élève**. Elle n'est pas seulement la mesure d'une réussite, d'une performance ou le constat d'insuffisances. Elle doit ouvrir à des préconisations permettant à l'élève de réexaminer la façon dont il construit ses apprentissages. Elle peut aussi amener l'élève à solliciter les moyens d'une écoute et d'une aide personnalisées.

◆ D'une façon générale, la pédagogie doit s'efforcer de recourir à des démarches coopératives, de nature à **développer l'autonomie et la socialisation**. Proposer d'accomplir une tâche en équipe, de prendre une décision collective développe le sens du travail collectif, de la négociation, de la responsabilité. Les élèves trouvent ainsi des occasions de mobiliser leurs propres ressources, acquises en famille, à l'École comme dans les autres lieux éducatifs. C'est ainsi une façon de rendre acteur et d'éduquer à la liberté, ce qui permet, solidairement, de travailler au développement personnel et au sens de la responsabilité individuelle et collective.

## L'élève, acteur de son parcours scolaire... pour engager son parcours de vie.

◆ **L'élève est aussi acteur de son parcours scolaire**.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et ont donc, légitimement, un projet parental d'éducation. L'établissement déploie un projet éducatif. Mais l'élève doit aussi construire progressivement son propre projet de formation. C'est pourquoi beaucoup d'établissements souhaitent que l'enfant, dès l'instant où sa maturité le permet, participe à l'entretien d'inscription.

◆ Il est aussi important que **l'élève soit accompagné dans sa démarche d'orientation**. Trop de jeunes disent encore « être orientés », quand il est souhaitable que l'élève « s'oriente ».

Il ne s'agit pas de construire trop précocement des projets de formation ou d'orientation professionnelle, mais de les préparer par un travail de connaissance de soi et de découverte des diverses voies de formation comme de la variété des métiers. C'est, par exemple, l'objet du Parcours Avenir en collège.

En deçà des démarches d'orientation, à proprement parler, le projet personnel de formation se détermine aussi à travers le choix de langues, d'options, d'activités péri éducatives... Les enseignements d'exploration en classe de seconde soulignent bien qu'un travail personnel de découverte est nécessaire pour décider du parcours le plus approprié.

◆ Mais s'orienter ne se limite pas à l'orientation professionnelle, même si l'École ne peut bien entendu pas négliger cette mission si complexe dans l'environnement économique contemporain. **L'École doit aussi préparer à des choix de vie personnels et à des engagements dans la cité**. Tous les projets ouverts sur la société civile et le monde associatif préparent les élèves à une vie citoyenne humaniste, active et responsable. L'École catholique, à partir de son ancrage dans l'Évangile, veut aussi aider à réfléchir à la vocation sociale de la personne, à partir de la pensée sociale de l'Église qui peut être partagée avec tous.

Elle accompagne aussi les élèves chrétiens à discerner la place qu'ils peuvent prendre dans l'Église et le service qu'ils peuvent chercher à rendre à la société, en tant que chrétiens.

## L'élève, membre de la communauté éducative.

- ◆ **L'élève construit ses apprentissages et acquiert une culture dans une École catholique qui déploie un projet spécifique fondé sur l'Évangile.** Pour ce faire, il vit dans un établissement et une communauté qui s'efforcent de vivre conformément aux références annoncées. Dès que sa maturité le lui permet, il doit connaître ce projet et y adhérer, dans le respect de sa liberté de conscience.
- ◆ **Les élèves sont associés à la mise en œuvre du projet éducatif et du projet d'établissement.** Ils participent à leur élaboration, à leur relecture et aux ajustements nécessaires, par leur représentation dans les conseils appropriés. L'heure de vie de classe, le conseil d'élèves en premier degré offrent des occasions privilégiées pour donner la parole aux élèves, pour évaluer ce qui se vit dans la classe et dans l'établissement et proposer des voies de progrès. Les délégués d'élèves sont régulièrement consultés par les enseignants et le personnel d'encadrement. Ils sont représentés au conseil d'établissement. L'établissement doit s'organiser pour que la liberté d'expression des élèves soit favorisée et reconnue, dans le respect des personnes et des dispositions réglementaires en vigueur.
- ◆ **Les projets de l'École nécessitent une vie collective qui n'est possible que par des règles communes.** C'est l'objet du règlement intérieur, communiqué dès l'inscription. Les élèves s'engagent à le respecter. Aux obligations légales de se montrer assidue, d'assister à l'ensemble des cours et de fournir des efforts personnels réguliers, prévues par les textes ministériels, s'ajoute, pour tout élève, l'obligation de participer aux activités que le projet d'établissement rend obligatoires. Il est aussi des activités facultatives - et, notamment tout ce qui touche à l'initiation chrétienne et à la catéchèse - qu'il peut décider de fréquenter. Tous doivent se montrer respectueux des informations données à cet égard.
- ◆ L'École catholique est ouverte à tous et la communauté éducative connaît une légitime diversité. Cela exige que chacun renonce à toute forme de discrimination et s'efforce à l'accueil et au respect de chacun.

## La représentation des élèves dans les diverses instances de l'établissement.

Si tout élève doit être formé à devenir acteur dans son parcours de formation et dans la vie de l'établissement, l'expression des élèves s'exerce aussi selon des règles de représentativité dans les diverses instances de l'établissement. Cette organisation contribue à l'apprentissage de la vie démocratique.

- ◆ **Les classes élisent des délégués d'élèves. Ceux-ci les représentent auprès des enseignants et du personnel d'encadrement.** Ils peuvent aussi se faire médiateurs entre un élève et l'équipe éducative. Ils favorisent l'information au sein de la classe et entre la classe et l'équipe éducative. Ils sont invités au conseil de classe, contribuent à éclairer les échanges de leur point de vue d'élève et rendent compte des avis du conseil de classe auprès de leurs camarades. Les règlements des établissements prévoient aussi qu'un délégué d'élèves soit présent lors des conseils de discipline.
  - ◆ **Les délégués d'élèves sont représentés au conseil d'établissement.** Ils peuvent y formuler des questions et propositions quant à la mise en œuvre du projet éducatif, du projet d'établissement et du projet d'animation pastorale. Ils peuvent aussi s'exprimer sur tout ce qui touche à la vie scolaire, comme, par exemple, le règlement intérieur, l'organisation du temps et de l'espace scolaire, les actions de prévention et de santé, les activités périscolaires...
- Ces divers sujets peuvent aussi être débattus lors des conseils de délégués, réunis par le chef d'établissement ou son représentant. Cette instance permet à l'encadrement de l'établissement de donner des informations et de recueillir avis et propositions des élèves.

La portée éducative du rôle des élèves délégués demande de la part de l'établissement une grande vigilance quant à l'organisation des élections, aux modalités de rencontre avec les élèves délégués, à la qualité des comptes rendus établis... **Pour que les élèves délégués puissent assurer convenablement leur mandat, une formation est nécessaire.** Il faut préparer chacun à prendre la parole, à faire des synthèses entre des avis divers recueillis, à se faire porte-parole en étant capable de prendre la distance requise... Si le délégué est aussi sollicité pour un travail de médiation, il faut une formation spécifique.

*À l'École, l'élève est bien destinataire de ce qui le précède, le projet éducatif de l'École, la « loi » fixée par le règlement, la culture qu'on va lui transmettre. Mais pour que sa formation le conduise à l'autonomie et à la responsabilité, l'établissement, dans ses choix éducatifs et pédagogiques, comme dans son mode d'organisation, doit veiller à toujours le solliciter comme un acteur de ses apprentissages.*